

----- Message original -----

Sujet: [INTERNET] Projet de vente de Vindémia

Date : Mon, 16 Mar 2020 11:28:46 +0400

De : Ivan Hoareau <hoareauivan@me.com>

Pour : opmr-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur le Président

Nous vous adressons la présente déclaration de la CGTR relative à l'affaire citée en objet.
Celle ci sera adressée à la presse dès demain.

Recevez nos respectueuses salutations

Le secrétaire général de la CGTR.

Ivan Hoareau

Vente de Vindémia Déclaration CGTR du 16 mars 2020

Considérant la très haute importance globale de la vente de Vindémia par ses effets structurants et potentiellement irréversibles pour le territoire et ses habitants;

Considérant l'augmentation drastique de la concentration tant sur le plan régional (région Réunion) que local (zones de chalandise) dans le secteur de la distribution alimentaire et généraliste qui découlera de cette opération (vente de Vindémia à GBH);

Considérant l'intégration verticale de GBH et donc sa présence amont et aval sur ce marché réunionnais pouvant créer ou accentuer des verrous de marché,

Considérant la place qu'occupe déjà GBH dans tous les secteurs de l'économie réunionnaise,

Considérant le renforcement du duopole Leclerc-GBH,

Considérant les risques pour les concurrents, les consommateurs et les fournisseurs dont le producteur local de se retrouver enserrés dans un type de relation imposé accentuant l'aspect monopolistique,

Considérant la crainte que des situations de concentration aggravée rendra la vie

encore plus chère,

Considérant la captation renforcée de GBH (de 34 à 45% selon le rapport Bolonyocte) et dans une moindre mesure de Leclerc de la consommation courante des ménages,

Considérant la question cruciale de l'emploi : sont concernés directement 2150 salariés dont 753 s'agissant des hyper qui seraient vendus à Make Distribution et dont la viabilité est sérieusement contestée notamment par Bolonyocte,

Considérant les doutes sérieux qui subsistent quant au risque d'atteinte à la concurrence et un probable effet de non retour sur la structuration de ce marché en particulier;

La CGTR demande à l'autorité de la concurrence d'ouvrir sans attendre une procédure d'examen approfondi, dite de phase 2 (soit 65 jours ouvrés d'enquête supplémentaires), afin de pousser plus loin les investigations et de créer les conditions pour qu'un débat réellement contradictoire puisse avoir lieu entre toutes les composantes de la société Réunionnaise sur les conséquences d'une telle opération qui engage le devenir de notre territoire pour le prochain demi-siècle.

Saint Denis le 16 mars 2020

*La Fédération Commerce CGTR.
Georges Caro*

*La Confédération CGTR
Ivan Hoareau*